

Conformément à l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018, le Conseil d'Administration de l'Association de Gestion a limité la hausse des prix des prestations d'hébergement ainsi que des loyers, à 1,25%.

La participation des résidents au **1er février 2019** est :

ACCUEIL PERMANENT

Redevance	T1	T1bis	T2
Loyer	485,17 €	560,09 €	591,69 €
Charges locatives (1)	116,30 €	118,35 €	135,87 €
Charges mutualisées (2)	375,72 €	500,28 €	771,00 €
Total Redevance	977,19 €	1 178,72 €	1 498,56 €
Supplément charges pour couple	169,00 €	169,00 €	169,00 €

(1) Les charges locatives comprennent : la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, les menues réparations, le forfait chauffage, consommation d'eau et d'électricité notamment.

(2) Les charges mutualisées comprennent : les frais de personnel d'accompagnement, les dépenses d'entretien (ménage des parties communes, entretien des espaces verts ...), les charges externes diverses, les charges de gestion courante, les amortissements et les provisions.

ACCUEIL TEMPORAIRE

Forfait journalier en pension complète

Une personne	68,00 €
Un couple	100,00 €

SERVICES PERSONNALISES

Repas résident permanent

Petit déjeuner	1,82 €
Déjeuner	7,70 €
Dîner	5,47 €

Repas invité ou externe

En semaine	13,00 €
Le dimanche	14,50 €
Jour férié	16,50 €
Bouteille de vin	9,50 €

Prestations de service à la personne (3)

Aide pour l'autonomie : aide à la toilette, habillage, alimentation à domicile, médicaments, petits soins, actionner les volets, assistance administrative, par heure :	23,60 €
Télé-assistance, par mois :	13,00 €
Aide à l'entretien du logement, par heure :	23,60 €
Aide à l'entretien du linge, par 1/2 heure :	11,80 €

(3) Ces prestations ouvrent droit à l'allocation personnalisée à l'autonomie APA et peuvent être défiscalisées.

La MARPA de Nouan-le-Fuzelier a l'agrément services à la personne, délivré par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)